

CONSEIL LEGISLATIF,

LUNDI, 26e Février, 1816.

ORDONNE', Que deux cent Copies du Bill intitulé, "Acte concernant les Contrats ou Actes Notariés qui emporteront Hypothèque à l'avenir. et pour établir des Bureaux pour l'inscription de tous Actes ou Contrats dans l'étendue de cette Province," soient immédiatement imprimées dans les deux Langues pour l'usage des Membres de cette Chambre.

Attesté,

(Signé) CHARLES DE LERY,
Dép. Greff. Conseil Législatif.